

L'objectif « zéro pesticide » et les collectivités d'Île-de-France



RESUME

La question de l'arrêt de l'usage des pesticides est au centre des politiques publiques depuis plusieurs années maintenant. La réglementation actuelle contraint déjà fortement l'usage des pesticides en zones non agricoles ([arrêté du 12 septembre 2006](#) et [arrêté du 27 juin 2011](#)) en interdisant l'usage de la plupart à proximité des établissements scolaires ou de santé et en obligeant à des mesures drastiques d'information et d'éviction du public des zones traitées. La [loi Labbé sur l'utilisation des produits phytosanitaires](#), parue au Journal officiel du 8 février 2014, vient de plus interdire sous certaines conditions l'utilisation de produits phytosanitaires par les personnes publiques et les particuliers. Ainsi à partir du 1er janvier 2020, il sera interdit aux personnes publiques d'utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, de forêts et de promenades, et, à compter du 1er janvier 2022, de la mise sur le marché, de la délivrance, de l'utilisation et de la détention de produits phytosanitaires pour un usage non professionnel. Si la réglementation semble aller dans le bon sens, qu'en est-il de son application, tout particulièrement en Île-de-France ?

En arrêtant l'usage des pesticides sur les espaces dont elles ont la charge, les collectivités agissent d'abord sur la protection de la santé de leurs agents et des habitants mais elles diminuent aussi leur impact sur l'environnement, la biodiversité et la qualité de l'air et de l'eau, et, par leur exemplarité, elles jouent un rôle de prescripteur, de relais en direction de leurs administrés particuliers ou entreprises. Si dans les espaces verts et le fleurissement, l'usage des pesticides diminue (respectivement 77 % et 82 % des collectivités renseignées n'utilisent plus de pesticides sur ces espaces), il reste encore courant sur les terrains de sport (38 %), et la voirie (48 %) voir même majoritaire sur les cimetières, pour lesquels plus de la moitié des collectivités enquêtées déclarent utiliser des herbicides, insecticides ou fongicides (65 %).

Si ces chiffres semblent démontrer une mobilisation réelle des collectivités franciliennes pour tendre vers le « zéro pesticide », il montre aussi qu'un très grand nombre de ces collectivités ont des pratiques qui les placent aujourd'hui à l'évidence dans l'illégalité, et exposent leur autorité exécutive comme leurs techniciens à des poursuites pénales.

CONTEXTE

23% du territoire francilien est urbanisé soit une superficie de 277 495 ha dont 17% est minéralisé (source MOS 2012, IAU-îdf). 928 ha d'espaces agricoles, boisés et naturels sont consommés chaque année par l'urbanisation (période 2008-2012), soit l'équivalent de la superficie de la ville de Paris tous les 11 ans ou de la superficie totale des Réserves Naturelles Régionales (RNR) chaque année.

Les espaces ouverts artificialisés comprenant, entre autres, les parcs, les jardins, les terrains de sports en pleine air et les cimetières, représentent 6% du territoire régional et 27% de l'urbain (74 488 ha, source MOS 2012, IAU-îdf). La surface de ces espaces a augmenté de 18% entre 1982 et 2012 (sources EVOLUMOS 2008 et MOS 2012, IAU-îdf). Dans un tel contexte, les collectivités ont besoin de solutions pour réduire le temps et le coût d'entretien de ces espaces dont elles ont la charge et pour lesquels la surface a augmenté ces trente dernières années.

Les pesticides sont principalement utilisés en milieu agricole mais dans les dernières années plusieurs études ont montré que l'impact des applications urbaines (Kolpin et al., 2006, Blanchoud et al., 2004), considéré faible à l'échelle régionale, n'est pas négligeable au niveau local. L'usage urbain des pesticides représente jusqu'à 30 % de la contamination de l'eau.

Si les jardiniers amateurs sont les premiers consommateurs de produits chimiques appliqués à l'hectare et représentent 47,5 % de la contribution à l'épandage de pesticides en milieu urbain, les collectivités (27 %

de l'épandage de pesticides en milieu urbain) contribuent à 44 % à la contamination des eaux de surface (source H. Blanchoud).

Au cours des deux dernières décennies, de nombreuses études ont démontré les impacts et dangers des pesticides sur la santé des applicateurs ([étude de l'Inserm](#), juin 2013), l'environnement ([MEDDE](#), juin 2013) et la biodiversité ([article Le Monde.fr avec AFP](#), 18.06.2013 / [Biodiversité en Île-de-France, Etat de santé et résilience](#), Natureparif, 2011).

L'usage des pesticides a été courant dans l'entretien des espaces publics à la fin du XX^{ème} siècle, mais de nombreuses alternatives au désherbage chimique ainsi que l'apparition d'une gestion différenciée et écologique ont permis une réduction des produits ces dernières années. Depuis 2012, et la première publication de cet indicateur, de nombreux colloques, rencontres techniques et outils, ont permis d'accompagner les collectivités dans leur démarche d'arrêt d'usage des pesticides. Lancé en 2012, le [label EcoJardin](#), par exemple, permet de valoriser le travail des gestionnaires sur leur site et notamment de l'arrêt de l'usage des pesticides. C'est aussi l'occasion de partages d'expériences entre les labellisés et les collectivités qui souhaitent s'investir dans cette démarche (Rencontres EcoJardin [2013](#) et [2014](#)).

La cartographie de l'« objectif zéro pesticide » en Île-de-France permet de connaître l'état des pratiques des collectivités franciliennes sur les espaces dont elles ont la gestion (directe ou indirecte). Cette initiative valorise ainsi celles qui se sont affranchies de pratiques très impactantes pour passer au « zéro pesticide ». Elle a valeur d'exemple et incite les autres collectivités à adopter cette démarche. Elle permettra aussi d'en mesurer l'évolution dans le temps et d'identifier les espaces pour lesquels des efforts d'accompagnements restent à faire.

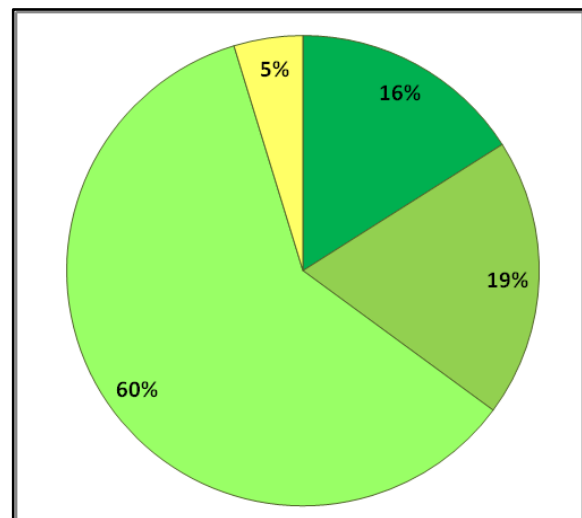
RESULTATS

Au 20 mars 2014, sur les 1401 collectivités que compte la région Île-de-France, plus de la moitié des 1281 communes, Paris incluse, sont renseignées (62 %), 20 intercommunalités (18 %) et 6 départements sur 7. 95 % des collectivités ayant répondu à l'enquête déclarent être engagées dans une réduction de l'usage des pesticides. Ce dernier chiffre reflète la très forte participation à l'enquête des collectivités déjà sensibilisées. Parmi les collectivités renseignées, 16 % sont particulièrement exemplaires et appliquent la règle du « zéro pesticide » sur l'ensemble des espaces dont elles ont la gestion (soit pour le niveau communal 122 collectivités, ce qui représente 9,5 % de l'ensemble des communes franciliennes). 19 % n'utilisent des pesticides que sur les espaces à contraintes (terrains de sport, golfs, cimetières). Les tendances entre les différents niveaux de pratiques demeurent en proportion identique à la situation de février 2012. Les quelques différences observées entre 2012 et 2014 s'expliquent par le plus

grand nombre de données récoltées (232 nouvelles collectivités renseignées depuis février 2012).

Les 6 départements renseignés se sont engagés dans une démarche de réduction des pesticides mais seul le Val d'Oise déclare avoir banni tout usage de pesticides sur les espaces dont il a la charge. Le nombre d'intercommunalités renseignées reste faible et il n'est, par conséquent, pas pertinent de présenter la carte dans son état actuel.

Répartition des collectivités renseignées par catégorie d'usage

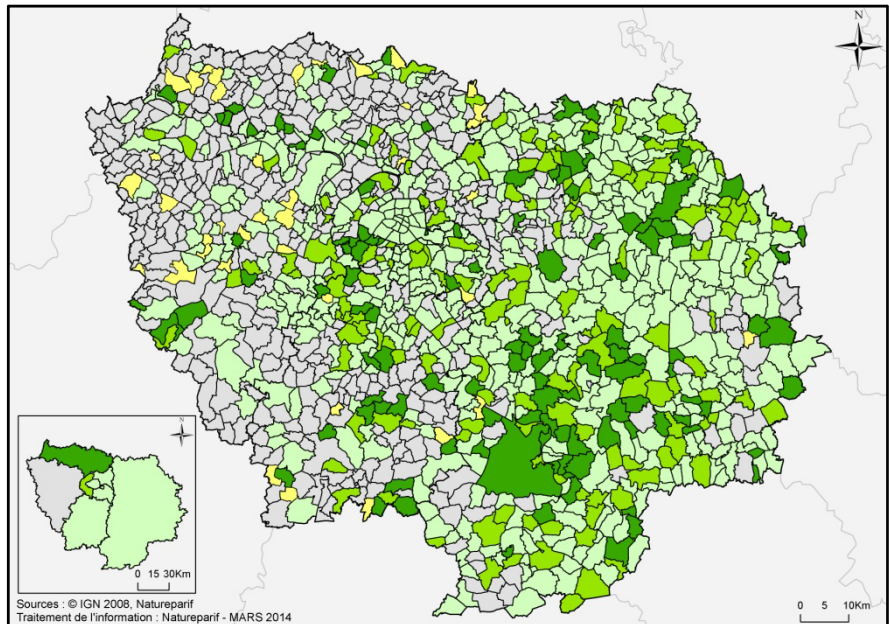


■ Zéro pesticide / ■ Zéro pesticide sauf espaces à contraintes
/ ■ Réduction engagée / ■ Usage habituel

Source : © NATUREPARIF 2014. Traitement de l'information :
J. Flandin mars 2014

68 % des collectivités engagées dans une démarche de réduction, ont été ou sont accompagnées par un partenaire localement (CG77, Aqual'Île de France, PNR, FREDON IDF, Plante & Cité, SEDIF, SIVOA, SIAVHY etc.).

Plus d'un quart des collectivités ont mis en place des plans de formations des agents (31 %), le contrôle des dosages et le respect de la réglementation (30 %), ainsi qu'un plan de désherbage (23 %), et 35 % déclarent s'engager dans un objectif zéro pesticide.



■ Zéro pesticide / ■ Zéro pesticide sauf espaces à contraintes / ■ Réduction engagée / ■ Usage habituel / □ Non renseignée

Proportion de collectivités utilisant des pesticides ou non par type d'espace



■ Non concernée par la gestion de ce type d'espace ; ■ Utilise des pesticides sur ce type d'espace ; ■ N'utilise pas de pesticide sur ce type d'espace
 Voirie, 569 données / Espaces verts, 567 données / Fleurissement, 547 données / Terrains de sport, 548 données / Jardins historiques, 523 données / Cimetières, 550 données **Source** : © NATUREPARIF 2014. Traitement de l'information : J. Flandin mars 2014

L'arrêt de l'usage des pesticides sur les espaces dont les collectivités ont la charge n'est pas du même ordre partout. Les espaces verts et le fleurissement sont, avec respectivement 77 % et 82 % des collectivités renseignées, les espaces pour lesquels l'usage des pesticides est le moins important.

Sur la voirie et les cimetières, une majorité des collectivités utilisent encore des produits chimiques (respectivement 48 % et 65 % des collectivités renseignées).

En février 2012, 50 % des collectivités avaient indiqué utiliser des pesticides pour l'entretien des terrains de sports. Deux ans plus tard, elles ne sont plus que 38 %. Ceci n'est pas le fait d'une diminution de l'usage mais de l'augmentation du nombre de données qui affine la statistique. L'usage de pesticide reste cependant important pour cet espace.

A l'inverse, dans les parcs et jardins historiques, qui ne concernent qu'un peu moins d'un tiers des collectivités, l'usage des produits phytosanitaires reste extrêmement marginal (3 % des collectivités renseignées). Cet espace identifié comme à contraintes au début de cet indicateur, ne semble pas poser de difficultés dans le passage à des pratiques de gestion écologique.

CONCLUSION

Depuis février 2012 ([voir l'indicateur](#)), les données récoltées ont permis d'affiner les statistiques et confirmer certaines tendances. Avec plus de la moitié des collectivités franciliennes renseignées, l'indicateur s'est renforcé. L'engagement des collectivités vers une réduction voir un arrêt total de l'usage des pesticides reste fort mais l'évolution de la réglementation en 2011 n'a pas fait apparaître une baisse significative. Pourtant, le respect de cette réglementation incite fortement à un abandon de l'application des produits dangereux sur la plupart des espaces en milieu urbain (interdiction des produits dans les établissements fréquentés par des publics sensibles comme les crèches, écoles, collèges, lycées, établissements de santé, maisons de retraites, obligation d'affichage 24h à l'avance, application du produit par des agents dotés d'une protection intégrale, balisage et interdiction d'accès au site du public pouvant aller de 6 à 48h après l'application). Si la loi Labbé qui s'appliquera aux gestionnaires publics au 1^{er} janvier 2020 renforce cette réglementation et oblige les collectivités à passer à zéro pesticide sur les espaces verts, les forêts et les promenades, la connaissance fine des pratiques des collectivités en Île-de-France dont bénéficie Natureparif permet d'attester du non-respect généralisé par les collectivités de la réglementation déjà en vigueur ([arrêté du 12 septembre 2006](#) et [arrêté du 27 juin 2011](#) relatif à l'interdiction d'utilisation de certains produits mentionnés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime dans des lieux fréquentés par le grand public ou des groupes de personnes vulnérables). Une information plus forte des élus et des techniciens sur les risques juridiques qu'ils encourent semblent plus que jamais d'actualité.

Des dispositifs de financement permettent pourtant d'aider les collectivités dans leur démarche de réduction et d'arrêt à travers la réalisation d'études, la formation des agents ou l'achat de matériel, proposés notamment par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, le Conseil régional d'Île-de-France ou les départements ([Financements en Île-de-France pour la réduction de l'usage des produits phytosanitaires dans les zones non agricoles](#)). Le rôle crucial des acteurs locaux que sont les syndicats de rivière, de gestion de l'eau, les conseils généraux, ou certaines associations, pour accompagner et donner des solutions aux collectivités est clairement ressorti de cette enquête ([voir la liste des partenaires](#)).

Enfin, chacun, citoyen ou association de protection de l'environnement, est invité à solliciter les collectivités n'ayant pas encore répondu au questionnaire en ligne, afin de pouvoir disposer d'une information complète et transparente ([voir le questionnaire en ligne](#)).

METHODES

Cet indicateur est construit à l'échelle de l'Île-de-France. Une phase d'identification et de collecte des données déjà disponibles auprès de porteurs de projets de réduction de l'usage des produits phytosanitaires a été engagée dans un premier temps. Dans un second temps, les données concernant l'usage des pesticides par les collectivités ont été obtenues à partir d'un questionnaire diffusé à l'ensemble des collectivités franciliennes (communes, intercommunalités et départements) et disponible sur le site de Natureparif à travers une interface de saisie en ligne.

SOURCES

<http://www.natureparif.fr/agir/plateforme-thematique/espaces-verts/l-operation-zero-pesticide/664-objectif-zero-pesticide-en-ile-de-france>

<http://www.iaurif.org/>

<http://www.ign.fr/>

NATUREPARIF, La biodiversité en Île-de-France – 2013

IAU-IDF, Mos 2012 : la ville se construit majoritairement en « recyclage » - décembre 2013

Kolpin D. W., E.M. Thurman, E.A. Lee, M.T. Meyer, E.T. Furlong and S.T. Glassmeyer (2006) Urban contributions of glyphosate and its degradate AMPA to streams in the United States - Science of The Total Environment, 354, 2-3, 191-197